

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} DECEMBRE 2009**

Membres présents : TOURNABIEN Marc, maire.

LESIEUR Evelyne, **RAVIER** Marc, **BOCHET** Marcel, **THIAFFEY** Jean-François, **CHOMAZ** Josiane adjoints ;

BOIS Yves, **BUFFAZ** Bernadette, **CHARVIN** Denis, **COLLOMBET** Corinne, **DABURON** Didier, **DELANGRE** Martine, **LEFEVRE** Franck, **TRIBAL** Marie-Josée, **VARESANO** José (est arrivé au cours du point n°1), **VIARD** Marcel.

Membres absents excusés: **DALLA COSTA René** (donne procuration à **LESIEUR Evelyne**), **GROS** Danielle, **VALENZANO** Martine.

Secrétaire de séance : **BOCHET** Marcel

Monsieur le maire demande au conseil de rajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande de subvention pour la rénovation du presbytère. Le conseil municipal accepte à l'unanimité sauf monsieur José VARESANO qui nous rejoint au cours du premier point.

1. Approbation compte rendu du conseil municipal du 21/10/2009

Madame **LESIEUR Evelyne** signale que, sur le point 14 concernant une décision modificative au budget du service de l'eau et de l'assainissement, la somme à prendre en compte est de 3600 € au lieu de 3200 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu.

1 bis. Demande de subventions travaux presbytère

Pour permettre la rénovation d'un logement dans le presbytère, monsieur le maire demande au conseil de solliciter des subventions auprès de différents organismes. Les travaux envisagés s'élèvent à 46 335,79€ HT soit 55 417€ TTC. dans le même ordre de grandeur que ceux de la rénovation d'appartement au groupe scolaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande de subventions.

2. Emprunt budget de l'eau et de l'assainissement

La commune a sollicité plusieurs établissements financiers, à savoir la banque populaire, Dexia, la caisse d'épargne Rhône-Alpes, le crédit agricole des Savoie et la société générale, pour obtenir des propositions de crédits selon les conditions suivantes : montant de 200 000€ sur des durées de 20, 25 et 30 ans à taux fixe et échéances trimestrielles. Monsieur le maire présente sous forme de tableau les différentes propositions. L'offre de la caisse d'épargne, sous réserve de confirmation du taux, avec 4,03% sur 20 ans et un remboursement trimestriel de 14 638,60€ avec des frais de dossier fixes de 80€, est la meilleure.

Après délibération, le conseil municipal approuve ce choix à l'unanimité.

3. Augmentation plafond ligne de trésorerie

Actuellement le plafond de la ligne de trésorerie est de 400 000€, elle est utilisée à ce jour à hauteur de 160 000€. En accord avec le crédit agricole des Savoie, gestionnaire de cette ligne, monsieur le maire demande au conseil de relever le plafond de 50 000€ soit un maximum de 450 000€. Madame Bernadette BUFFAZ demande si les transferts sont possibles entre le budget du service de l'eau et de l'assainissement et le budget principal de la collectivité. Madame Evelyne LESIEUR confirme que la trésorerie est commune à tous les budgets de la commune. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce relèvement.

4. Désignation d'un représentant à la commission locale d'évaluation des charges transférées à la CCCM

A chaque transfert de compétence entre la commune et la communauté de communes Cœur de Maurienne (CCCM), la commission locale d'évaluation doit être consultée. Celle-ci est constituée d'un représentant par commune et de trois pour la ville de Saint-Jean-de-Maurienne, depuis les dernières élections aucun représentant n'avait été désigné. Aujourd'hui se pose le problème des transports collectifs. Monsieur le maire propose sa candidature. Le conseil reconnaît ses compétences en ce domaine et accueille avec enthousiasme et à l'unanimité sa candidature au poste de représentant de cette commission.

5. Tarif eau pour quantité supérieure à 200m³ en 2010

En complément au tarif de l'eau, déjà voté au dernier conseil, se pose le problème des gros consommateurs d'eau qui bénéficient d'une réduction de 50% au-delà de 200m³. Une analyse de la situation fait ressortir que les bénéficiaires sont peu nombreux, au premier rang la commune, en second les artisans et les industriels, en troisième les propriétaires ayant plusieurs locataires et une douzaine de particuliers. Ces derniers dépassent faiblement les 200m³. Monsieur Marcel VIARD signale que l'eau a augmenté de 50% entre 1992 et 1994 suite à la loi Barnier. Pour inciter les gens à faire des économies d'eau, la logique est d'augmenter le prix de l'eau plutôt que de le réduire.

Après débat pour le maintien ou la suppression du tarif préférentiel au-delà de 200m³, le conseil se prononce à la majorité (un contre : monsieur Marc RAVIER et une abstention : madame Josiane CHOMAZ) pour la suppression du tarif à moins 50% au-delà de 200m³ à compter du 1^{er} janvier 2010.

6. Décisions modificatives

Suite à la commission des finances du 25 novembre 2009, une décision modificative n° 4 est proposée sur le budget du service de l'eau et de l'assainissement.

Dépenses investissement 040-2313	+ 11 000€ (travaux en régie)
Recettes exploitation 042-722	+ 11 000€ (travaux en régie)
Dépenses exploitation 023	+ 11 000€
Recettes investissement 021	+ 11 000€
Dépenses investissement 110	+ 500€ (protection des sources)
Dépenses investissement 112	- 500€ (conduite adduction d'eau St-Jean-de-Mne)

La DM est équilibrée et est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

Au budget général la décision modificative n° 4 est proposée :

Dépenses investissement 040-2313	+ 110 000€ (travaux en régie)
Recettes de fonctionnement 042-722	+ 110 000€ (travaux en régie)
Dépenses de fonctionnement 023	+ 110 000€
Recettes de fonctionnement 021	+ 110 000€

La DM est équilibrée et est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

7. Demande de subvention AEP Montdenis

Le conseil autorise, à l'unanimité, monsieur le maire à demander au conseil général de la Savoie une subvention, de 16%, sur des travaux d'un montant de 99 602€ sur le réseau d'eau de Montdenis.

8. Demande subvention matériel d'alerte

Faisant suite au plan communal de sauvegarde, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le maire à demander une subvention, de 60%, sur 1 608,88€ TTC de dépenses :

Moyens d'alerte :

- un ensemble mobile	1100€ TTC
- un mégaphone	95€ TTC
- un avertisseur de brume	19,20€ TTC

Document d'information :

- 900 plaquettes A4	269,10€
- 35 affiches	125,58€

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour cette demande de subvention.

9. Acquisition parcelles ASSIER François

Monsieur ASSIER François s'engage à vendre la totalité de ses parcelles pour la somme globale de 1 625,50€. Monsieur le maire signale qu'au moins trois de ces parcelles sont intéressantes pour la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à passer l'acte d'achat de ces terrains.

10. Instauration temps partiel

Pour instaurer le temps partiel sur la commune, le conseil délibère et valide à l'unanimité une proposition qui sera transmise au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

11. Convention enfouissement réseaux téléphoniques rue du bourg

Le point est reporté, France Télécom n'ayant pas encore rédigé la convention.

12. Compte-rendu réunion

Pas de réunion dans cette période.

13. Questions diverses

Madame Josiane CHOMAZ transmet les remerciements de monsieur Yves PASQUIER, directeur de Solid'Art, pour la mise en place de la salle des Bourguignons par les élus, lors de la soirée sur les vignobles. Par ailleurs, le bulletin municipal est en cours d'édition et sera distribué début janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 21h20.